

Arnaque TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

Par lamouche11, le 18/03/2011 à 11:15

Bonjour,

J'ai déjà reçu deux courriers mensongers (XX et XX) me demandant de payer pour l'identifiant intracommunautaire.

Je viens de recevoir un courrier XX pour l'ENREGISTREMENT INTRACOMMUNAUTAIRE et franchement j'ai un doute.

On me demande de payer 264 euros au registre tva intracommunautaire, Quartier Européen, XX

Savez vous s'il s'agit d'une arnaque ou d'un papier officiel ?

Merci pour vos conseils.

Par gepetto, le 18/03/2011 à 17:42

C'est une arnaque ...

Un petit article pour mettre en garde les créateurs d'entreprise,

à propos de la multitude de documents que l'on peut recevoir après l'inscription au registre du commerce et des sociétés, tous les moyens sont bons pour soutirer de l'argent...examinez bien les documents que vous recevez, malgré leur apparence, ce ne sont pas tous des documents de l'administration!

Si comme moi vous venez de créer votre entreprise, attention à l'arnaque :

Vous ne manquerez pas de recevoir des demandes de paiement de cotisation pour enregistrement intracommunautaire : 264 euros, ensuite, votre formulaire d'enregistrement à « XXXX » : 143.52 euros, à retourner sous 15 jours, puis l'inscription au registre TVA intracommunautaire : The Intracom Registry à Bruxelles s'il vous plait ! 242 euros ! , votre bulletin de cotisation au S.R.I. à régler rapidement votre cotisation trimestrielle de 249 euros ! et enfin du moins je l'espère, la fiche d'enregistrement à info siret, là c'est à payer à Paris 197,34 euros ! total à payer si l'on n'y prend garde : 1095.86 euros !

Ces documents ne sont en fait que des bulletins d'inscription sur d'hypothétiques annuaires

de sociétés sinon de belles arnaques, ont l'apparence de documents officiels et s'adressent à vous comme si le paiement était obligatoire : il s'agit dans le cas de « infos-siret », dune fiche d'enregistrement avec demande de paiement dans les 8 jours... D'un bulletin de cotisation à payer au plus tard dans les trois jours pour le SRI... D'un bordereau de paiement avec code secret à payer à Bruxelles pour le « Registre de la TVA intracommunautaire »...etc etc...ces documents arrivant juste au moment ou l'on vient de s'enregistrer, la confusion est possible avec de véritables documents officiels qui eux méritent toute notre attention.

Je pense que je ne suis pas le seul à avoir failli me faire avoir ?

Par lamouche11, le 18/03/2011 à 20:09

Merci j'ai bien failli tomber dans le panneau!

Par cielouvert, le 26/04/2011 à 12:20

J'ai reçu la lettre d'enregistrement TVA intracommunautaire, je me suis rendu à la direction générale des finances publiques.

Récemment créée mon entreprise est au régime micro-BIC.

La personne responsable m'a confiée que c'était bien la première fois qu'elle avait eu affaire à ce genre de courrier.

Remarque importante, Sur la lettre de direction générale des finance publiques, ils ont bien mentionnés que je bénéficiais du régime de la franchise en base, et donc exonéré, de plus Le CACHET et la signature y figurent bien. Je ne vois cependant aucun cachet ni signature sur la lettre d'enregistrement intracommunautaire. Ils nous demandent le notre et notre signature, mais ne nous donnent ni leur propre cachet, ni leur propre signature.

Par youlie023, le 11/05/2011 à 11:59

Je m'ajoute à vous pour vous remercier de cet article et de prévenir que ce document d'enregistrement est en fait une arnaque.

Comme précisez lorsqu'on monte sa société, nous ne sommes pas au courant de tous les frais qui nous tombent sur le coin de la figure.

j'attendais la lettre pour mon numéro de TVA et j'avoue que payer 242€ m'a tout de même étonné.

Ce qui est étrange c'est que lorsqu'on rentre avec son numéro et son code d'accès, nous arrivons directement sur le nom de notre société.

J'avais contacté le centre des impôts quelques jours après mon enregistrement, mais personne ne m'avait mentionné ce paiement supplémentaire, ni même dans aucun document qui vous aide à chiffrer le montant d'une création d'entreprise.

Donc encore merci beaucoup et bonne continuation.

Par Jardinsdeden31, le 16/05/2011 à 12:07

Bonjour,

Je vous remercie pour votre article.

Je suis malheureusement tombé dans le panneau!

J'ai payé 242€ au EURO REG pour enregister mon numéro de tva intracomunautaire. On dirait vraiment un document officiel!

J'ai trouvé ça bizarre lorsque j'ai reçu d'un autre organisme une demande de paiement de 264€.

Savez-vous s'il existe un moyen de récupérer notre argent?

Par youlie023, le 16/05/2011 à 12:22

Mince:(

Malheureusement je ne sais pas comment vous pouvez récupérer votre argent. Personnellement j'ai contacté la CCI et la personne m'a demandé de lui envoyer le document qu'elle va faire suivre afin d'arrêter ces arnaques (dont elle n'avait jamais entendu parlé, ni même une personne du centre des impôts duquel je dépends).

Renseignez vous peut être auprès de la CCI.

Éventuellement à un organisme d'arnagues sur internet.

Tenez nous informé, et méfiez vous plusieurs documents vont arriver afin que vous payer. Mais après votre enregistrement, nous n'avez plus rien à payer.

Par ram51, le 16/05/2011 à 17:30

bonjour

merci pour vos infos j'ai bien failli me faire avoir pour un montant de 342€

merci merci merci

ram51

Par rickdeckard, le 19/05/2011 à 17:11

Bonjour, et merci pour ce topic.

J'étais sur le point de m'acquitter de 82 euros par CB que me demande "Registre TVA intracommunautaire, BP1354, 1000 BRUXELLES 1" quand j'ai eu la présence d'esprit de regarder sur le Net ...

Je suis tombé sur votre article ... donc grand merci pour m'avoir éviter de tomber dans le panneau.

Pour ma part on me réclamait 82 euros à régler avant le 27 Mai, lettre reçu le 16 Mai.

Leur lettre est très bien faite, donc, à tous : faites attention aux papiers que vous recevez.

Cordialement.

Par **PJCONSULTANT**, le **22/06/2011** à **13:41**

J'ai failli tomber dans le panneau moi aussi et payer 436 euros. C'est en recevant une deuxième de mande pour le montant de 235 euros que j'ai tiqué.

Merci pour ces informations, après avoir contacté mon expert comptable, j'ai effectivement eu la confirmation qu'il n'y a rien à payer.

Ce forum est vraiment utile !! Soyons circonspects et pas trop prompt à payer pour un service sans bien comprendre à quoi il peut servir.

Par zzt, le 01/07/2011 à 12:50

Eh ben voila je consulte Internet seulement après avoir payer les 82 € réclamés!!! J'ai eu un doute en recevant le 2° courrier sur lequel il fallait encore payer 242 € et également le courrier du RSI 264 € (celui la j'étais au courant que c'était une arnaque)!!

Avez-vous une solution? faut-il porter plainte??

Merci de vos réponses!!

On ne court pâs sur l'or les 82€ seraient les bienvenues!!

Par **PJCONSULTANT**, le **05/07/2011** à **14:16**

Concernant les organismes collecteurs au titre du registre TVA Intracommunautaire, je ne suis pas expert juriste mais je ne serais pas étonné qu'au sens de la loi il n'y ait pas "arnaque", sauf peut-être celui qui utilise une partie du logo République Française et encore. Je n'ai rien vu d'autre comme promesse que nous inscrire dans un fichier commun et consultable par chacun. Un "machin" qui ne sert à rien puisque le fichier officiel existe déjà (http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/). Après mon comptable c'est le centre des impôts qui m'a confirmé que l'obtention du n° de TVA Intracommunautaire n'occasionne aucun coût

supplémentaire.

Je viens aujourd'hui d'être relancé pour me dire que malgré mon non-paiement j'étais quand même inscrit mais qu'il fallait payer au plus vite. Ben voyons !! Ou il y a de la gêne, le plaisir disparaît.

Donc arnaque ? Sans doute pas a sens de la loi, mais pompe à euros? Sûrement. Une fois fait le paiement il faut consulter et sans doute se regrouper car je pense qu'à 1 contre 1 c'est sans doute sans issue et puis on a autre chose à faire.

Bon courage !!

Par coco78, le 23/09/2011 à 10:42

bonjour,

J'ai bien failli me faire avoir aussi après avoir reçu ce genre de formulaire très bien fait avec le logo qui fait penser à l'Union Européenne......pour une somme de 426 EUR!!! Même pb pour un organisme qui se fait passer pour le RSI! Il faut vraiment faire très attention! Un conseil : lire les conditions générales au dos des documents qui indiquent explicitement le véritable nom de la société et mentionnent que l'inscription n'est pas obligatoire, contrairement à ce que pourrait laisser croire le recto.

En tout cas, je me demande comment ces sociétés mal attentionnées peuvent obtenir des renseignements aussi précis sur nos entreprises nouvellement céées......(?)

Bon courage à tous

Par **PJCONSULTANT**, le **24/09/2011** à **16:48**

Bonjour,

j'ai aussi reçu celle du RSI. Au total j'en ai reçu 6.

Pour obtenir les infos sur les société c'est facile il suffit de consulter toutes les nouvelles créations sur SOCIETE.COM ou MANAGEO.COM et je suis sûr qu'avec un peu de programmation on peut même automatiser le système.

La leçon à retenir est de ne jamais se précipiter pour payer. Et bien lire ce qu'ils proposent en échange.

Par CJA, le 15/12/2011 à 20:37

apparemment les Arnaques continuent puisque je viens de recevoir ce jour une demande pour règlement à l'ordre de RNI avec règlement par CB internet. Ils sont au point non? Merci aux différents intervenants pour l'alerte qu'ils donnent sur ce genre de pratiques.

Par Bea75, le 16/12/2011 à 10:50

Ma société n'a pas un mois et voici le 2ème courrier d'arnaque!

Ce coup ci pour IDENTIFICATION TVA INTRACOMMUNAUTAIRE. Courrier de la part de EUR avec plein d'étoiles autour. C'est très bien fait. On me demande 426€! Il n'y vont pas avec le dos de la cuillère!!

Il faut absolument alerter les créateurs d'entreprise pour qu'ils ne se fassent pas avoir! Passer le message!!!

Par amma23, le 21/12/2011 à 22:55

Bonjour à tous,

A peine deux semaines passées depuis l'immatriculation de mon EURL et j'ai reçu le même courrier que vous.

Je devrais payer 360 EUR dans le compte de RNI- Paris.

C'est vraiment fous, je vais contacter les impôts demain.

Merci beaucoup pour votre aide, j'ai failli payer. Mais comme on a l'habitude de regarder sur internet pour infos... même avant d'aller aux toilettes (j'exagère un peu:-)) j'ai tombé sur cette discussion.

Merci encore!

Par saveurselyssa, le 23/12/2011 à 21:36

rni 620€. les tarifs ont augmenté.

le site est bien fait et j'ai demandé deux confirmations à mon comptable avant de lire le net. Pour être aussi rapides, ils doivent avoir des connivences.

Je pense porter plainte. Je veux bien me joindre à d'autres impétrants. pour contact saveurs elyssa@orange.fr

Par **seved**, le **09/01/2012** à **14:13**

Bonjour,

je confirme que cette arnaque continue, mon fils qui vient de créer sa société a reçu ce type de courrier qui semble très officiel,ou on lui réclame plus de 300 euros. Y a t il un moyen pour faire stopper cette arnaque ?

Par **YOYO 94**, le **09/01/2012** à **21:50**

Bonsoir,

Je viens de recevoir aussi un courrier pour le registre inracommunautaire avec un montant à payer de 360€. Heureusement, j'ai eu cet article ci dessous publié sur le site de chambre de

commerce, cela peut aider les nouveaux créateurs d'entreprise ne tomberont pas dans le piège:

Escroqueries : offres payantes proposant d'inscrire le numéro de TVA intracommunautaire sur un registre des entreprises

L'ACFCI a été alertée sur les pratiques commerciales de certaines sociétés qui adressent à de nombreux créateurs d'entreprises des offres payantes leur proposant d'inscrire leur numéro de TVA intracommunautaire sur un registre des entreprises.

La Direction Générale des Finances Publiques nous a indiqué que ces offres qui laissent à penser que ces inscriptions ont un caractère officiel et obligatoire sont des propositions commerciales abusives dénuées de toute obligation juridique. Il rappelle que seul le service des impôts des entreprises dont relève le redevable est compétent pour délivrer le numéro de TVA intracommunautaire. Aucun autre service, société ou site web ne sont habilités à délivrer ce numéro.

Vous trouverez ci-dessous une fiche d'information diffusée par la Direction Générale des Finances Publiques lors du dernier comité des usagers professionnels.

Par chebsud, le 12/01/2012 à 17:15

Bonjour,

En janvier 2012, l'arnaque RNI sevit toujours. Cela m'etonne que personne n'est encore porté plainte contre cette société pour qu'elle soit enfin en arret d'état de nuire aux jeunes entreprises.

Aucune entreprise RNI n'est référencé sur le registre des sociétés en France. C'est dangereux de voir qu'elle agit toujours en toute impunité.

Si quelqu'un a engagé des poursuite merci de le faire savoir sur le forum pour pouvoir apporter du soutient.

Par VinceR92, le 19/01/2012 à 15:43

Bonjour à tous,

comme vous j'ai reçu "info-siret" et EUR pour la TVA IntraCo.

J'ai de suite envoyé cette info à mon interlocuteur à la CCI et vais la faire parvenir à la DGCCRF.

Je vous tiendrai au courant des suites si il y en a...

Bonne journée

Par YOYO 94, le 19/01/2012 à 18:59

Bonsoir,

La fameuse société qui vous envoie une courrier au nom de "Info-siret a été déjà condamné en 2011 (ci-joint le texte). Cependant, je n'ai pas l'impression que la plainte sert à quelque choses, car elle continue encore ses pratiques illégale. A part d'être vigilent, je ne vois pas d'autres solutions utiles. Un conseil pour les créateurs d'entreprise, "Toujours bien lire, bien se renseigner avant de payer quoi que ce soit, il faut retenir que parfois même les administrations peuvent aussi se tromper.........

Décision publiée le 06.01.2011 INFOLEX – 87/11

Le Jury de Déontologie Publicitaire,

après examen des éléments constituant le dossier de plainte, et, après en avoir délibéré, rend la décision suivante :

1. Les faits

Le Jury de Déontologie Publicitaire a été saisi, le 24 novembre 2010, d'une plainte de l'entreprise Translatemedia afin qu'il se prononce, sur la conformité aux règles déontologiques en vigueur, d'un courrier publicitaire adressé par la société Infolex SAS.

Cet imprimé au format A4 se présente sous la forme d'une facture à régler comportant l'intitulé « Infos-siret- l'information sur les entreprises du registre de commerce et des sociétés – fiche d'enregistrement », les coordonnées du destinataire et le montant du paiement « 197,34€ ». Au bas de la page, figure un coupon détachable intitulé « coupon à détacher et à renvoyer pour enregistrement » rappelant le prix à payer et les coordonnées de Infos-siret.

2. Les arguments des parties

Le plaignant considère que cette publicité est trompeuse et ambigüe du fait de sa présentation à caractère officiel.

La société Infolex SAS a été informée par courrier du 6 décembre de la plainte dont copie lui a été transmise et des dispositions dont la violation est invoquée. Elle a été également informée que cette affaire ferait l'objet d'un examen dans le cadre de la procédure simplifiée prévue à l'article 12 du règlement intérieur du JDP.

3. Les motifs de la décision du Jury

Le Jury rappelle que la Recommandation « Identification de la publicité » de l'ARPP reprend dans son préambule les dispositions de l'article 9 du Code de la Chambre de Commerce Internationale qui énoncent que « La communication de marketing doit pouvoir être nettement distinguée en tant que telle, quels que soient la forme et le support utilisés (...) ».

Il résulte par ailleurs des dispositions des articles 1 et 5 du code consolidé sur les pratiques de publicité et de communication de marketing de la Chambre de Commerce Internationale,

auquel renvoie le préambule des Recommandations déontologiques de l'ARPP, que « La communication de marketing doit être véridique et ne peut être trompeuse (...) » et qu'elle « (...) ne doit contenir aucune affirmation (...) qui soit de nature, directement ou indirectement, par voie d'omissions, d'ambiguïtés ou d'exagérations, à induire en erreur le consommateur (...) ».

Le document publicitaire diffusé par la société Infolex SAS, se présentant dans sa forme et son contenu de façon identique à une facture, ne permet nullement d'identifier son caractère publicitaire. Comportant en outre une incitation au paiement d'une somme dont le montant est chiffré, elle est de nature à induire une confusion dans l'esprit de ses destinataires et à inciter à des paiements indus.

Le Jury considère en conséquence que la publicité de la société Infolex SAS ne respecte pas les principes déontologiques relatifs à l'identification et à la loyauté de la publicité.

4. La décision du Jury

La plainte est fondée ;

La publicité de la société Infolex SAS contrevient aux dispositions de la Recommandation Identification de la publicité de l'ARPP ainsi qu'aux principes de loyauté rappelés par le code consolidé sur les pratiques de publicité et de communication de marketing de la Chambre de Commerce Internationale auquel renvoie le préambule des Recommandations déontologiques de l'ARPP;

Il est demandé au Directeur général de l'ARPP de prendre toutes mesures de nature à mettre fin à cette pratique ;

La décision sera communiquée au plaignant et à la société Infolex SAS.

Délibéré le 30 décembre 2010, par Mme Hagelsteen, Présidente, Mme Michel-Amsellem, Vice-présidente, Mmes Drecq, Moggio, MM Bénaïm, Carlo, Leers et Raffin.

Par **natogc**, le **20/01/2012** à **10:57**

Bonjour,

Malheureusement je viens de me rendre compte que je me suis fiat avoir par la société RNI (www.registre-intracommunautaire.fr)

La société existe bien, créée le 22/11/2011; dirigeant Unipersonnelle M. HADJADJ qui dirige également 2 autres sociétés.

Méfiez-vous et si vous vous êtes inscrits lisez bien les conditions générales de vente il faut envoyer une lettre avec A/R d'annulation deux mois avant renouvellement de l'abonnement sinon vous êtes contractuellement engagés à renouveller votre abonnement etc...

Je suis certain qu'il utilisera tous les moyens "légaux" pour faire pression pour continuer à payer une fois le "contrat" signé.

Normalement nous avons 8 jours pour se désister d'après la loi.

Un plainte peut être déposée ici: https://www.internet-

signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action

Par damien2103, le 20/01/2012 à 14:52

failli me faire avoir aussi, j'ai reçu Enregistrement intracommunautaire EUR (426€), info-kbis (197.34€) et RSI France (390€) le même jour, ça m'a paru beaucoup...et j'ai trouvé votre site, merci

je pense que j'aurais payé les yeux fermés info-kbis si je n'avais pas reçu les autres en même temps. Trop d'arnaques tue l'arnaque!

Par natoqc, le 20/01/2012 à 15:22

Autre demande de paiement reçu ce matin: RSI France €390 pour 1 trimestre

Centre de paiement 29 rue de Cotte 75012 Paris

Société Chypriote, écrit en minuscule sur le côté Souscription non-obligatoire

Tout litige doit être fait à Chypre, les tribunaux français ne seront pas compétents....

Par damien2103, le 20/01/2012 à 16:15

j'ai renvoyé la lettre aux adresses indiquées, sans timbre et sans référence à ma société mais avec un petit message d'amour dedans, avec un peu de chance ils paieront la surtaxe d'acheminement...?

C'est plus "histoire de" parce qu'avec les sommes qu'ils demandent et le nombre de gens qui se font avoir, leur business doit être ultra rentable

Par **YOYO 94**, le **20/01/2012** à **23:25**

Bonsoir,

En espace deux semaines, j'ai reçu:

- RNI: 360€

- Info Kbis:197,34€

- Enregistrement intracommunautaire en Belgique: 426€

- RSI France: 390€

Au total: 1 373,34;

Ce sont tous les arnaques. Avec cette période de crise, les arnaques ont beaucoup augmenté......Soyez vigilent. Peut être il y aura encore des nouveaux courriers d'arnaque qui arriveront bientôt dans votre boîte aux lettres.

Par caro21, le 21/01/2012 à 02:26

Je lis ces message trop tard... et je viens de me rendre compte que je me suis faite avoir... J'ai payé 360€ pour le RNI... vraiment je suis énervée, c'est déjà difficile de se lancer...

Depuis une semaine j'ai reçu aussi :

- RSI : 390 €

- Info K Bis : 197.34 €

- Registre TVA Intracommunautaire: 426 €

Ce que je regrette c'est que ni mon conseiller de création d'entreprise, ni mon comptable ne m'ont mis en garde de ces arnaques apparemment connues!!!!

Si quelqu'un veut porter plainte, je veux bien me joindre à lui... même si je pense que c'est vain!

Par frakkax, le 21/01/2012 à 13:31

bonjour,

pareil j' ai trouvé ça louche car j' ai deja reçu beaucoup de courrier d' arnaque dans mon ancienne sarl .

mais là c' est le timing qui est trompeur car je l' ai eu 1 semaine apres l' enregistrement, donc mefiance aussi au courriers tres formaliste, ou il est imperatif de payer, genre pages jaunes,

impots,

ou facture comme si vous aviez passé une commande,

cordiialement

Par nor42, le 24/01/2012 à 09:08

Bonjour

Ici aussi j'ai bien failli me faire avoir, je viens de recevoir un ordre de paiement de 620€ à retourner à RNI BP 90093 75921 PARIS CEDEX 19, je me connecte sur ce site www.registre-intracommunautaire.fr

et au moment de payer, un doute et je tombe sur ce forum fort heureusement, j'ai contacté

mon avocat qui m'a affirmé que c'était bien une arnaque.

Où signaler ce courrier afin que justice soit faite?

Merci

Par tof18, le 24/01/2012 à 21:29

Je viens également de recevoir cette feuille. Je viens de trouver un article sur cette société et sur cette arnaque :

http://www.infome.fr/arnaque-a-la-tva-par-rni-144

A première vue il s'agit d'une société nouvellement créée et il s'agit juste à une inscription bidon sur un site internet inutile. On se demande vraiment pourquoi les autorités laissent faire ce genre de truc!

Par pro95, le 05/02/2012 à 13:03

Moi aussi j'ai recu ce courrier qui me demande 360 euros et voila celui qui est informé a moins de risques de se faire arnaqué grand merci à vous pour ces infos

Par econsult, le 11/02/2012 à 20:01

Bonjour,

Malheuresement j'ai payer y'a quelques jours dans la précipitation, je suis trés énervé, j'ai déja du mal à démarré, et voila que j'ai payé 360 euros à des arnaqueurs.

Est ce que vous pensez que j'ai un recours possible?

Et maintenant que j'ai payer et ce que je suis engagé sur plusieurs année ??

Je ne sais pas quoi faire, c'est ma premiére création de société, je suis chomeur et j'ai voulus essayé de m'en sortir.

Merci à tous.

Par **natoqc**, le **12/02/2012** à **11:56**

Je souhaiterais entamer une procédure judiciaire à l'encontre de la société RNI -Registre National Intracommunautaire.

Si vous souhaitez vous joindre à moi et partager les frais (car moi aussi je suis en création

etc...) merci de me contacter à RNI(at)fi-nest.com

Cordialement

Par econsult, le 12/02/2012 à 14:53

Bonjour,

Je viens de porter plainte via le site:

https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action

Je vous tiens au courant dés que j'ai un retour.

J'ai reçu aussi un courier hier venant de "Registre des creations", qui me demande de régler 179,40 euros avant le 20/02/2012 sinon le tarif passerais à 215,28 euros.

Je pense que c'est aussi une arnaque, je fais beaucoup plus attention maintenant.

A bientot.

Par **smouhou**, le **13/02/2012** à **13:02**

Bonjour,

Je viens aussi de créer ma société (moins d'un mois). J'ai reçu mon premier courrier d'arnaque aujourd'hui. Il concerne aussi l'identifiant TVA Intracommunautaire. Il m'a été envoyé par une société soi-disant implantée à Bruxelles, me demandant de l'activer uniquement en ligne en payant 390,00 euros. Je m'en suis tout de suite doutée, car avant de créer ma société je me suis renseignée sur certaines choses et je savais que l'attribution de l'identifiant TVA n'engendrait aucun frais.

Comme les précédents messages l'ont précisé, il est très facile de se procurer les noms des nouvelles société crées. Donc un conseil, avant de régler quoi que ce soit, prenez le temps d'appeler les organismes concernés (impos, RCS,...) et de demander des renseignements.

Bon courage à tous.

Siham

Par HDD, le 16/02/2012 à 11:15

Bonjour

Faites attention, moi aussi ej viens de recevoir un courier avec le logo union european c est extrement grave, il nous demande de payer 620 Euro pour activer notre numero de tva intra communautaire alors que cela ne se paie pas ...

faire valider ces factures aupres des organismes avant de payer le seul conseil a vous donner

a bientot

Par gr26, le 18/02/2012 à 14:04

C'est grave, oui... suite à mon inscription très récente j'ai reçu (et pas payé...je suis près de mes sous!) 3 arnaques en 2 jours RSI.... info-siret et EUR (enregistrement intracommunautaire, mais celui-là, je l'avais senti déjà avant d'ouvrir l'enveloppe, comme quoi on s'y habitue, à commencer par les organismes officiels tels que..... la gendarmerie. C'était pour la 1ère arnaque ("pas avéré, alors payez et vous porterez plainte ensuite", sic!).... Là, j'appelle le tribunal, service des plaintes, qui ne semble pas me croire, me dit de bien vérifier... ensuite le CFE qui me dit de suite très calmement: "ne vous inquiétez pas, ne payez pas, c'est une arnaque...vous avez reçu une mise en garde avec le dossier..." tout est normùal, donc! Sauf que submergé de paperasses j'avais lu un peu trop vite leur baratin, déjà assez compliqué sans ça!

Mon point de vue: nos dirigeants, hommes de loi, etc... de tous bords, manquent de logique, sont incapables, quand ils ne sont pas complices! Les lois sont totalement inadaptée à la puissance exponentielle apportée par internet, rien ne sera possible pour lutter efficacement sans des lois et sanctions aggravées aussi exponentiellement pour ce genre de délits. Un conseil, ne craignez pas de refuser de payer, même sous la menace, car ils sont hors la loi, la meilleure preuve c'est le nombre de témoignages sur les forums ...une infime partie pourtant s'y inscrit, quasiment personne ne porte plainte...alors faites comme moi, noyez les administrations et les politiques de vos appels...

Ma note/20 pour la justice c'est moins que zéro! Je sais de quoi je parle, avec 4 affaires à défendre, plus appels, cassation etc... expert judiciaire véreux... jugement discriminatoire envers ma profession.... interprétation opposée à la réalité en réduisant 6 lignes à trois d'un texte de loi.... escroc qui a bénéficié d'un procureur "aveugle" malgré un dossier épais dossier. (tout seul avec mon téléphone j'ai pu recenser plus de 10 personnes arnaquées à son actif...plus la Sécu et le Fisc... et la cerise, après mise en liquidation, il n'a même plus à payer le peu de condamnation pénale que je devais toucher en tant que victime! HONTEUX

Par patrice60, le 27/02/2012 à 17:46

Bonjour,

Comme vous, j'ai reçu un courrier en provenance de Bruxelles me demandant de régler 390€ pour l'enregistrement au sein du Registre TVA Intracommunautaire.

Je ne peux que vous conseiller de ne jamais payer lorsqu'on vous demande de régler uniquement par CB et par Internet surtout lorsqu'il n'y a ni adresse, ni numéro de téléphone.

Par olivierd, le 08/03/2012 à 03:03

Bonjour, j'ai reçu le pseudo-formulaire d'enregistrement intracommunautaire suite à une création en janvier.

Bizarre de réclamer un paiement sous 8 jours sans date précise de courrier ... Merci à tous ceux qui ont alerté .

Une question : existe -t-il le même genre de choses concernant les pages jaunes ???

Par sanitas, le 19/03/2012 à 13:30

Bonjour.

je viens de créer mon entreprise et j'ai reçu ce matin au courrier un document avec l'apparence d'un recommandé, drapeau européen, au nom de ma société me demandant de payer 680€ pour enregistrer mon entreprise sur le registre de la TVA intracommunautaire. bien sur, on me demande de me connecter avec un code et de payer par CB. je suis donc aller voir sur le web qui était l'émetteur du courrier, une certaine société EURO INTRACOM

et là, dans les conditions générales, voici ce qu'on peut y lire :

"Enregistrement": inscription à l'EUIN Registry. Il s'agit d'un enregistrement effectué sur une base volontaire, conformément aux conditions générales mentionnées sur chaque page du présent site web. L'EUIN Registry est une initiative privée détenue par la société de droit seychelloise Euro Intracom.

"Euro Intracom": la société de droit seychellois, enregistrée au Seychelles, dont le siège social est sis à Unit 117, Orion mall, palm street, po box 828, Victoria Mahé, Seychelles.

tout est dit....des arnaqueurs qui viennent rançonner des créateurs d'entreprise pour qui chaque euro est important et qui sombrent sous la bureaucratie pour juste avoir le droit de bosser...

je rêve de jours meilleurs où ces arnaqueurs seront punis.

un conseil : avant de payer quoique ce soit, regardez toutes les infos légales des organes émetteurs de ce genre de courrier sur le web et dans le doute, apportez le au CFE ou au greffe. bon courage

Par TREMA88, le 29/03/2012 à 10:08

Bonjour à tous,

J'ai reçu un 2ème avis d'avoir à payer la somme, initiale, de 390€ au titre de l'inscription au registre de TVA intracommunautaire. Afin d'être sûr de mon sentiment qu'il s'agissait d'une

arnaquue j'ai trouvé ce forum. MERCI à vous pour m'avoir conforté dans mon choix de ne pas payer cette inscription comme beaucoup d'autres que l'on vous présente comme obligatoires en vous envoyant directement la facture.

Par locorp, le 29/03/2012 à 21:35

Bonjour,

Juste pour vous dire que l'arnaque est encore d'actualité, nous sommes le 29/03/2012 et j'ai reçu le document de EUR enregistrement intracommunautaire (basé à Bruxelles), pour un montant de 242€.

Tout de même étrange quand on sait qu'en principe la tva est différente selon le pays, me semble-t-il...je me trouve en France et je reçois une demande de Belgique???

Quoiqu'il en soit, je remercie le site et les personnes d'avertir tout le monde. Car ces nombreux courriers qui nous demandent sans cesse de payer pour x ou x choses, franchement c'est assez quand on compte tout ce qu'on a déjà payé pour s'établir! Ne faîtes surtout pas l'erreur de demander à votre CFE, ils ne savent même plus où ils habitent eux-mêmes!

Concernant le moyens de récupérer l'argent, j'ai bien peur que cela ne coûte plus en procédure et ce sans aucune garantie de remboursement/dédommagement.

Bon courage!

Par BA93, le 15/04/2012 à 21:16

J'ai reçu aussi hier le fameux courrier de TVA Intra, 390€ à payer en ligne. J'attends avec impatiente les autres courriers de ce type qui ne manqueront pas de suivre très certainement. Ce qui est intéressant ce sont les dates indiquées : ces braves gens m'annoncent que ma société a été constituée en mars alors qu'elle a été immatriculée le 11 avril. Le courrier émanant de Bruxelles est daté du 15/04 (aujourd'hui dimanche) et la lettre a été postée le vendredi 13/04 (cachet de la poste) et reçue hier le 14/04. Encore, un petit effort et ils seronts presqu'au point mais pour le moment ils s'emmêlent les pinceaux dans les dates! Pour celles et ceux qui ont déposé le nom de leur société auprès de l'INPI, même topo. Ils ont dû recevoir une jolie facture réclamant à nouveau de l'argent. Mais un courrier émanant de Brastislava, ça fait pas très sérieux... Et cela quelques jours avant de recevoir le courrier de l'INPI confirmant le dépôt de la marque et au verso (faut penser à regarder les versos des documents!) une mise en garde contre ce type d'arnaque. J'ai donc pris ma plume électronique et signalé à l'INPI qu'il valait mieux avertir les individus au moment de l'enregistrement et non au terme du délai de 6 semaines nécessaire à l'enregistrement. Lorsque vous avez un doute contactez votre expert comptable ou votre avocat, voire l'organisme en question s'il prend la peine de faire connaître son numéro sur le courrier (mais là encore méfiance...).

Bonne chance!

Par cloclo10, le 19/06/2012 à 10:47

Et ça continu où y-a de la gêne y-a pas de profit et en toute impunité....

Moi on me réclame 390 € par chèque pour pouvoir être enregistré au registre TVA en FRANCE par l'entremise de E.U.D. basé en BELGIQUE mais à BRUXELLES quand même!!! Pas de chance je n'ai pas les moyens pour l'instant et je suis assisté par des amis juristes... Mais que c'est pénible quand on redémarre sur une nouvelle activité et que l'on doit se poser milles questions sur le vrai du faux....

Pour info la lettre reçue n'est ni signée ni cachet ni références que des numéros d'enregistrement et une qualité graphique d'imprimante de supermarché. cloclo le 19 JUIN 2012

Par routier59, le 27/06/2012 à 13:06

Bonjour

Je constate que les arnaques continuent en 2012! Je viens tout juste de créer mon entreprise et je viens de recevoir 2 jolie courrier :

Repertoire National des entreprises : 192€ à payer avant le 06/07/2012!

Registre TVA intracommunautaire de Bruxelles : 390€ à payer!

Heuresement que j ai eu l'esprit de regarder sur le net et je constate que ce sont de magnifique arnaque!

Ce qui m étonne fortement c est qu apparement les services publique de finance en france et autres organismes ne sont pas au courant de ses pratique, mais à voir tout les comm sur le site les plus vieux comm date de 2011.... Ca me parait tres surprenant qu ils soient pas au courant!

enfin bref, en résumé 1 grand merci à ceux qui ont posté leur conseils sur ce site!! Heuresement qu il y a de la solidarité! :)

Merci beaucoup!

Par chupa888, le 02/07/2012 à 14:34

Bonjour,

Je suis nouveau sur ce forum et surtout un nouvel entrepreneur.

Merci à ce forum et aussi à celui qui à créer ce topic.

Pa contre je me pose une question.

Le numéro que l'on a reçu des "Arnaqueurs" est il bon ?

Car quand j'ai reçu mon Kbis, je n'avais pas de numéro de TVA.

Et comme j'imagine recevoir d'autre courrier.

Une autre question svp. Le RSI, c'est pas une arnaque ? c'est bien une sorte de sécurité sociale pour les gérants ?

Merci pour vos réponse

Par zenyjazz, le 04/07/2012 à 11:03

Bonjour,

Merci à ce site d'exister et merci à vous de faire profiter à tous de ces expériences. Comme vous, je reçois le même jour, le kbis officiel du greffe et un courrier de EUD de Bruxelles réclamant 390 € pour le n° de

TVA intracom.

Arnaqueurs débutants (courrier non daté, non signé, sans explications) mais arnaqueurs très rapides !!

Restons positifs, ces courriers et autres inscriptions nous obligent à être prudents et réfléchis, à relire, et à ne pas prendre de décision (même de paiment) à la légère. Plutôt une bonne formation pour un nouveau créateur non ??

Bonne réussite à tous!

Par MF22, le 18/07/2012 à 19:32

Que les entrepreneurs débutants se rassurent. Les initiés se font aussi avoir. J'ai arrêté voilà 3 ans une activité indépendante que j'ai exercé pendant 10 ans pour en créer une autre en début d'année 2012. Après mon inscription au Greffe, j'ai reçu aussi 3 appels par RSI, INFO-SIRET et Identification intracommunautaire. N'ayant pas été vistime la 1ere fois, j'ai tout payé. Pourquoi? Parce que je gardais en mémoire que celui qui entreprend en France doit souvent payer avant d'encaisser le 1er centime. Et les ARNAQUEURS surfent aussi sans doute sur ce sentiment. Il faut porter plainte même si on ne connaît pas encore le résultat des poursuites. Malgré ces désagréments, restons confiants et passionnés par l'aventure de la création.

Par panamquatorze, le 25/08/2012 à 22:44

Merci à vous tous j'étais à 2 doigt de tomber dans le panneaux.

Par JFR, le 17/09/2012 à 09:31

Bonjour à tous,

Venant de créer ma société, je vous confirme que ces pratiques d'arnaques existent toujours

Grâce à vos réactions j'ai pu éviter le piège.

Merci à tous

PS:

La société émettrice de la cotisation s'appelle SEI et est située à Paris

Par djespace, le 24/09/2012 à 21:43

Idem pour moi,

Reçu un courrier similaire de la SEI à Paris.

J'ai fait des recherches sur cette société.

[citation]Activités : Programmation informatique (mais bien sur...)

APE: 6201Z

Catégorie Informatique

Siège social 25 Rue Tronchet

75008 PARIS

Forme juridique SARL unipersonnelle

SIRET 75260314200015 RCS Paris B 752 603 142 Capital social 1,00 EURO (bah oui forcément...) Immatriculation 09-07-2012 Nationalité France

Gérant M. Mamoudou DEMBA (bonjour monsieur...)[/citation]

J'imagine bien ce monsieur DEMBA lorsqu'il à créé sa société, il a du recevoir des courriers similaire de ces confrères !

Bref, tout ça pour dire, que le temps passant, les noms de société changent mais "l'arnaques" est toujours la même.

Arnaque entre guillemets puisque, outre l'utilisation de logo plus ou moins officiels ou d'états, cette entreprise a tout a fait le droit de créer un registre des société, et de proposer aux entreprise d'y figurer moyennant finance. La dessus rien d'illégal.

C'est juste pas moral du tout, voila pourquoi ces entreprises existes encore...

D'ailleurs ça me donne des idées pour une prochaine boite....(je plaisante)... quoi que...!

Pour finir, précisons que l'attribution du N° de TVA intracom est bien GRATUITE! Les seuls frais à payer sont ceux au CFE lors du dépot des statuts et divers papiers justificatifs, la parution au journal d'annonce légale et... c'est tout!

Pour répondre à une question posée plus haut, Le RSI existe bien, ce n'est pas une arnaque,

et il est même obligatoire pour les travailleurs non salariés (TNS), afin de cotiser pour les retraites, la CSG (et la sécu par la biais d'un organisme indépendant)

Par B3n, le 08/10/2012 à 20:47

Je me doutais bien que c étai une arnaque!! Le numéro de TVA est gratuit et payer quelque chose juste après la publication au JO.

La société SEI (service entreprises intracommunautaire)

Bp 10068

75362 Paris cèdex 8

Qui vous demande de vous connecter avec un code confidentiel sur:

Www.registre-intracom.fr

Ces gens là ne sont qu une petite SARL parisienne.

On devrait porter plainte!!!

Par Catherine BOYER, le 27/10/2012 à 22:56

SUPER ARNAQUE : Mamoudou DEMBA né le 03

mai 1972 a ST CLOUD

Nom commercial RIE ou SEI

Activité Programmation informatique

6201Z

Catégorie Informatique

Siège social 21 Rue Frederick Lemaitre

75020 PARIS

Forme juridique SARL unipersonnelle

SIRET 75260314200023

RCS Paris B 752 603 142

Capital social 1,00 EURO Immatriculation 09-07-2012

Nationalité France

Numéro de TVA

Dirigeants (1)

Gérant M. Mamoudou DEMBA

Reçu pour valider auto entreprise documents en copie à la demande

demande de paiement de 270 euros Ce truand n'a rien d'officiel et a escroqué des centaines de jeunes entrepreneurs trop naifs faisons cesser cela

Je saisis la Brigade fiancière dès lundi en "live" il doit être condamné et rembourser toutes les personnes impactés.

Par B3n, le 28/10/2012 à 02:18

Je suis bien d accord avec vous Catherine ces escrocs devraient être lourdement punis!!

Par Catherine BOYER, le 28/10/2012 à 09:09

Dire que leur démarche est légale n'est pas tout à fait juste, il est bien évident que Mr Mamoudou Demba peut créer sa propre affaire et faire des propositions au public mail il n'a en aucun cas le droit de le faire sous une forme de documents officiels avec un règlement à effectuer sous 8 jours propre à abuser le commun des mortels.

Merci d'avoir rappellé que créer un statut d'auto entrepreneur est gratuit que le N° de TVA est gratuit

Bien se rapprocher des impôts et des Chambres de Commerce et des métiers en cas de doute

Par Coro, le 05/11/2012 à 22:50

Malheureusement je me suis faite avoir, et je suis très déçue. La bureaucratie française m'a habituée a une telle quantité de document et de choses a payer que je ne me suis même pas posée la question et j'ai payé EUR 390 il y a 2-3 semaines!! Très frustrant, et j'ai su que cela était une arnaque en parlant de TVA et autre choses avec mon comptable. Mais je ne peux pas croire que ce genre de choses se passe, le courrier avait l'air très professionnel et surtout venant des autorités! Donc s'il y a façon d'être remboursé, je me rejoins a vous! Merci.

Par Catherine BOYER, le 06/11/2012 à 01:13

Bonjour,

Actuellement il y a 2 possibilités :

Si vous avez payé :porter plainte à votre commissariat pour "escroquerie'

Si vous n'avez pas payé : porter plainte à votre commmissariat pour "tentative d'escroquerie" porter les plaintes contre :

SEI ou RIE ou INTRACOM

Mr MAMOUDOU DEMBA 22 AV des champs lasniers 91940 LES ULIS

Meme arnaque même réseau autre gérant : Mr Haddjad Jean gérant

Certains protagonistes de ce réseau - dont les 2 cidessus - viennent d'être identifiés par la Répression des Fraudes actions en cours.

Je reviendrais vers vous pour plus de détail.

Par thomassimo41, le 04/01/2013 à 13:35

J'aimerai bien que l'on ferme cette société. Est ce possiblible ?

Par Catherine BOYER, le 04/01/2013 à 14:40

Transmettre votre demande directement;

Monsieur le Procureur de la République Près le TGI de Paris Section S2 5-7 rue des italiens 75009 Paris Dossier d'enquête n°2012-7929 cordialement

Par **Tazumed**, le **22/02/2013** à **23:52**

Bonjour à tous, et merci au site d'exister : il m'a confirmé ce qu'une analyse rapide du document "enregistrement intracommunautaire", reçu en janvier 2013 m'avait laissé suspecter. 1.Les fautes de frappes, de français et d'orthographes du document constituent un premier indice de l'arnaque.

- 2.La mention "Le souscripteur confirme sans réserve savoir que cette offre n'est nullement obligatoire et atteste ne pas confondre le Prestataire avec les organismes de la Commission Européenne" a constitué le déclencheur de ma suspicion.
- 3.L'adresse du Rond-point Robert Schumann est trop vague pour constituer une destination sure.
- 4.Une analyse plus fine "à tête reposée" permet de constater que l'émetteur, loin d'être la commission européenne est "EUR Europe Unlimitted Registry" ... entreprise qui "n'est pas rattachée aux organismes de la Commission européenne"
- 5. l'IBAN communiqué "CY 1700 8002 700000000000 79 8046" et le SWIFT "PIRBCY2N" ne sont pas localisés en Belgique (mais où : CY = ?)

Voilà quelques éléments pour déjouer les pièges, mais ceux qui les liront sur ce site l'auront sans doute déjà évité, alors que ce sont tous les autres créateurs visés qu'il faudrait pouvoir prévenir.

La délocalisation de l'entreprise en Belgique serait-elle le résultat des plaintes en France, ou bien ces dernières peuvent-elles les atteindre également en Belgique ? Bon courage à tous ceux qui entrent dans la danse!

Par corvalis, le 12/07/2014 à 12:08

Bonjour,

Je viens de déposer plainte en ligne à propos de cette entreprise sur le site :http://economie.fgov.be/fr/litiges/plaintes/Ou_comment_introduire_plainte/plainte_en_ligne/ Cela m'a pris 10 minutes, s'il y a d'autres candidats pour botter l'arrière train de ces escrocs......

Par **ASTRANEA**, le **12/07/2014** à **16:19**

Bonjour,

Je reçois aussi ce jour "MON" bulletin d'enregistrement intracommunautaire avec une demande de règlement de 264 €. Dès ce jour, j'envoie la feuille barrée d'un trait rouge avec le mot ARNAQUE à la D.G.C.C.R.F. (répression des fraudes)de ma ville. J'INVITE TOUT LE MONDE A FAIRE DE MEME. QUE LES SERVICES COMPETENTS FASSENT LEUR BOULOT!

Par kévin365, le 12/09/2014 à 08:47

Bonjour à tous,

je suis très embété car j'ai renvoyé un fax signé à id-tva.org et je ne sais pas ce qu'il faut que je fasse pour faire marche arrière...

quelqu-un peut-il m'aider?

Par corvalis, le 12/09/2014 à 10:27

Bonjour,

Tu renvoies un fax ou une lettre d'annulation. Tu leur précises que tu viens de te rendre compte de l'arnaque et que tu porteras plainte s'ils insistent.

Si tu as payé, exige le remboursement et s'ils n'obtempèrent pas, il faut alors porter plainte pour escroquerie.

Par ampusianne, le 21/10/2014 à 15:16

Bonjour,tout le monde ,mon chèque de 264 e vient d'être encaissé!!Que faire?Merci pour une réponse

Par lemarchandc, le 22/10/2014 à 14:24

Je vois que je suis pas la seule à m'être fait avoir ! j'ai renvoyé le fax avec ma signature (je suis pas décisionnaire de la société juste la conjointe salariée de mon conjoint) j'ai pas lu complétement le document on a trop de chose à gérer e j'ai retourné le fax, et c'est quand on m'a envoyé la facture de 760€ par an et obligatoire pour 2 ans voir 3 que là j'ai compris que j'avais fait une bourre (lol)Mon conjoint gérant a fait mail et AR à cette boite et là je viens de recevoir la réponse (une belle lettre) précisant qu'on avait pas le choix que de payer pour deux ans soit 1 520 € Moi il s'agit de la société EUCOMDAT à Vienne bien sur je vais pas payer mais je sais pas quoi faire en plus ! merci de vos réponses

Par jpm66, le 27/01/2015 à 13:10

janvier 2015 et ca continue

enregistrement intracommunautaire sté : EUR Bruxelles dont le siège est à Londres qui réclame 426 €

Au lieu de payer des sommes exorbitantes à nos députés européens, il vaudrait mieux créer une police des arnaques qui mette un peu d'ordre là dedans !!!

N'y a t il pas un organisme où on pourrait signaler ce genre d'arnaques Si qq'un connait ...

Par valentineri, le 27/01/2015 à 20:01

L'arnaque continue, je vient d'en recevoir une que je renvoie illico à l'envoyeur : Europe Register, Rond Point Robert Schumann, 1040 Bruxelles, Belgique. Merci pour l'info!

Par jpm66, le 28/01/2015 à 14:26

on ne peut donc pas les spamer ces gens là et leur bloquer leur boite mail ou leur site!!!

Par Fred33210, le 11/02/2015 à 12:19

Idem courrier reçu pour "inscription" de mon identification TVA intracommunautaire pour la modique somme de 426€!!!

=> Poubelle directement.

Par persostyle58, le 12/02/2015 à 18:17

Bonjour, eh bien idem pour ma part reçu ce jour "inscription de mon identification TVA la somme à payer de 426€, la lettre était tellement bien faite que sa laisse croire que c'est un document officiel, hors depuis la création de ma société, le nombre de document pour payer et qui était de l'arnaque je ne l'ai compte plus! mais merci pour ce post même si il dâte il sers beaucoup, sa évite de se faire avoir!

Merci, Perso'style 58

Par laetitia 344, le 13/02/2015 à 19:44

Merci beaucoup pour l'information. Cela me dégoûte. ..il doit bien en avoir qui doivent payer..

c'est scandaleux . Merci de l'information,on recoi beaucoup de courrier froduleux quand meme! quand on doute, il faut regarder sur internet. :-) merci à tous pour les commentaire. Me voilà rassuré de ne pas avoir à payer264€ . C'est une sacré somme!

Par patapouf2, le 21/05/2015 à 15:48

bonjour

j'ai recu egalement le meme courier me demandant de payer 264 euro pour l'enregistrement intracommunautaire !

biensur!!

je leur ai fait un courrier du meme genre avec mes mots a moi en leur disant qu'ils devaient m'envoyer un cheque de 354.54 sous 8 jours

j'aimerai bien voir leurs tetes à ce moment là

j'attends la reponse...

Par enaisyl, le 27/05/2015 à 22:11

Bonjour

Mon époux vient de recevoir le même courrier nous réclamant la somme de 264,00 euros , ce courrier émane de EUR QUARTIER EUROPEEN ROND POINT ROBERT SCHUMAN 5-6 1040 BRUXELLE BELGIQUE "

Nous avons signalé l'arnaque a la chambre des métiers qui par retour mail nous confirme de ne pas payer et s'engage a faire une enquête

Affaire a suivre.....

re texte ici pour répondre ...

Par pierrebos01, le 15/06/2015 à 17:42

Bonjour,

Surtout, il ne faut pas payer car chacun est responsable de ce qu'il fait. A bon entendeur !!!

Par GermG, le 02/07/2015 à 15:54

Je viens de recevoir la même chose dans ma boite aux lettres adressé à une société n'existant même pas... J'habite sur villeneuve d'ascq dans le Nord.

Par Cym, le 18/07/2015 à 12:10

je viens de recevoir ce même courrier me demandant de régler 264€ pour des raisons complétement fumeuses...

Société [EUR Limited-Europe Register / www.europe-register.com] avec une adresse à Londres, paiement à envoyer sur Bruxelles (EUR QUARTIER EUROPEEN ROND POINT ROBERT SCHUMAN 5-6 1040 BRUXELLE BELGIQUE)

Alerte arnaque donc, ils n'ont honte de rien...

Par zita88, le 20/07/2015 à 10:49

Mon fils vient de recevoir aujourd'hui ce courrier qui lui demande également la somme 264 euros!!! merci pour toutes les infos que vous partagez cela nous évite de payer et donc de nous faire arnaquer:) je signale à la chambre des métiers des Vosges. Bonne journée à tous.

Par **Gtturbo**, le **20/07/2015** à **21:18**

Bonjour a tous j ai creer ma petite entreprise depuis le mois de mai.le courrier d arnaque qui demande de payer pour l'enregistrement intracommunautaire est toujours d actualité je les recu ce matin et il y a aussi les autres cités plus haut qui sont toujours la

Par Phil080, le 12/09/2015 à 13:21

Bonjour à tous

Je viens également de recevoir ce courrier...

Je me doutais un peu de l'arnaque alors j'ai préféré vérifier...

Merci pour vos conseils.

Par lolo62, le 18/02/2016 à 17:41

Bonjour, Je viens de recevoir une convocation au tribunal par une société de recouvrement travaillant avec eucomdat. Ils me réclament la totalité des trois factures ainsi que des frais liés à leur travail. Je les ai appelés afin de négocier et ils ne m'ont accordé qu'une année de remise. je regrette bien de ne pas avoir payé une de leur offre. Si j'ai un conseil acceptez une offre réduite et cela vous évitera d'être dans la même situation que moi.

Par Iolo62, le 18/02/2016 à 17:42

Bonjour, Je viens de recevoir une convocation au tribunal par une société de recouvrement travaillant avec eucomdat. Ils me réclament la totalité des trois factures ainsi que des frais liés à leur travail. Je les ai appelés afin de négocier et ils ne m'ont accordé qu'une année de

remise. je regrette bien de ne pas avoir payé une de leur offre. Si j'ai un conseil acceptez une offre réduite et cela vous évitera d'être dans la même situation que moi.

Par minianne, le 12/04/2016 à 14:51

je viens de recevoir la même lettre me réclamant 264 EUROS.

Par tvaexpert, le 02/06/2016 à 17:34

Attention les sites suivants sont des escroqueries (signalés à la DGCCRF):

http://tva-intracommunautaire.com/

https://www.tva-intra.info/

Tous les sites faisant payer sont des escroqueries!!

Le numéro de TVA intracommunautaire est un document public que vous pouvez obtenir gratuitement.

Je vous conseille de consulter le site :

http://www.tva-intracommunautaire.net